



Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, marraine de la 10^e édition de « Créatrices d'Avenir »

Un prestigieux soutien pour célébrer dix ans d'engagement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes

À l'occasion de sa 10^e édition, « Créatrices d'Avenir », programme d'accompagnement dédié aux femmes entrepreneures d'Ile-de-France dont l'appel à candidatures à démarrer le 1^{er} juin dernier, a l'honneur d'être marrainé par Marlène Schiappa qui travaille actuellement à un projet de loi pour l'émancipation économique des femmes.

Son engagement auprès de « Créatrices d'Avenir » représente pour le programme d'accompagnement une belle reconnaissance de son action menée depuis 10 ans et marque le soutien de la Ministre à l'entrepreneuriat des femmes, en particulier dans le contexte économique difficile en raison de la crise engendrée par l'épidémie de COVID-19 qui décuple les difficultés et les incertitudes que connaissent les femmes entrepreneures.

« Ce soutien renforce notre volonté de continuer à agir en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. Le nombre de femmes entrepreneures peine à dépasser les 40% avec une sous-représentation encore trop importante dans certains secteurs. Notre implication garde donc tout son sens et nous remercions chaleureusement la Ministre pour son engagement à nos côtés » explique **Loïc Dupont, président d'Initiative Ile-de-France**.

Un accompagnement unique pour toutes les femmes qui candidatent !

Organisé par Initiative Ile-de-France, réseau d'accompagnement, de financement et d'hébergement de l'entrepreneuriat francilien, « Créatrices d'Avenir » constitue un véritable coup de pouce pour toutes les dirigeantes d'entreprises de la région qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale.

Toutes les femmes qui candidatent (300 en 2019) sont épaulées et bénéficient de l'accompagnement du réseau Initiative Ile-de-France pendant six mois entre le lancement de l'appel à candidatures et la cérémonie de remise des trophées qui récompensera les parcours et projets les plus inspirants.

C'est un parcours unique d'accompagnement qui leur est offert à travers :

- Des réunions d'information (enjeux et aides mobilisables) ;
- Une expertise de leur projet d'entreprise ;
- Une mise en réseau ;
- Un accompagnement au financement le cas échéant.

Parmi l'ensemble des candidates, six créatrices auront la chance d'être les lauréates de cette 10^e édition après sélection par un jury et bénéficieront **de 60 000 € de dotation globale dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement ou en nature délivrés par les partenaires du programme** (couverture médiatique, mise en réseau, formation, rendez-vous expert, billets d'avion pour de la prospection à l'international...) en fonction de leurs besoins.

Les candidatures sont ouvertes depuis le 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre 2020 sur www.creatricesdavenir.com.

Informations pratiques

Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures..... 1^{er} juin 2020
- Clôture des candidatures..... 30 septembre 2020
- Jurys de sélection départementaux..... Octobre 2020
- Jury de sélection des finalistes 5 novembre 2020
- Vote du Public 13 au 20 novembre 2020
- Audition des finalistes et jury final 23 novembre 2020
- Cérémonie de remise des trophées..... Décembre 2020

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts (des voix pour les associations) sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante (présidente pour les associations) est une femme,
- les statuts ont été déposés (pour les sociétés et associations) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2020,
- et le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophée du concours.

Comment candidater ?

Les créatrices candidatent sur www.creatricesdavenir.com

En savoir plus sur « Créatrices d'Avenir »

Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : www.creatricesdavenir.com

Découvrez les lauréates des précédentes éditions : www.creatricesdavenir.com/laureates

Suivez « Créatrices d'Avenir » sur :

- Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Facebook : [@ConcoursCreatricesdAvenir](https://www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir)
- LinkedIn : [@creatricesdavenir](https://www.linkedin.com/company/creatricesdavenir)
- Instagram : [@creatricesdavenir](https://www.instagram.com/creatricesdavenir)

A propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France est le premier réseau associatif francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement des femmes et des hommes qui entreprennent. Il a permis de créer et maintenir plus de 5 241 emplois en 2019, en accompagnant près de 1 916 nouveaux entrepreneurs. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 92 % à trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. **En savoir plus sur www.initiative-iledefrance.fr**

Contacts presse

Agence Edifice

Etienne Richet - Tél. +33 (0)7 85 89 64 57 - Mail : etienne@edifice-communication.com

Elise Elmaleh - Tél. +33 (0)7 72 66 77 91 - Mail : elise@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard - Tél. +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Initiative Ile-de-France

Nadège Hammoudi - Tél : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

« Créatrices d'Avenir » est organisé par :



Avec le soutien de :



Créatrices d'Avenir est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

